

Projet de recherche sur les gains d'apprentissage

Questions et réponses à l'intention des fournisseurs

1. En quoi consiste le projet de recherche sur les gains d'apprentissage?

La mise en œuvre de la mesure du rendement des gains d'apprentissage est liée à la disponibilité d'un outil d'évaluation qui mesure les progrès d'apprenant, avant et après le programme d'intervention. Au cours des trois dernières années, le MFCU a exploré des options relativement à un outil permettant d'évaluer les gains en littératie d'un apprenant grâce au programme d'intervention. L'outil d'évaluation, Compétences essentielles pour l'emploi et l'éducation (CEEE), a été élaboré par le Comité du secteur collégial (CSC), un des organismes de soutien du Programme AFB. Le ministère a effectué un projet pilote réussi du CEEE en novembre 2013 pour vérifier la viabilité des outils; des ajustements à l'outil et des tests de suivi ont été terminés en mars 2015.

Le projet de recherche sur les gains d'apprentissage est conçu comme projet de recherche à petite échelle qui utilisera les évaluations du CEEE pour recueillir des données concernant les progrès des apprenants. À l'heure actuelle, ces renseignements ne sont pas recueillis. Les données supplémentaires permettront au ministère de mieux comprendre les progrès des apprenants et les résultats actuels du Programme AFB.

2. Quels sont les buts du ministère pour ce projet?

Le projet de recherche sur les gains d'apprentissage contribuera à la prise de décisions éclairées concernant les orientations futures du Programme AFB en réalisant les objectifs suivants :

- fournir des données au niveau du client concernant les profils des apprenants
- obtenir des renseignements sur les types d'apprenants et les progrès des apprenants
- associer le type de service et l'efficacité du programme
- soutenir l'examen du cadre de gestion du rendement (CGR) du Programme AFB.

3. Le ministère recommande-t-il spécifiquement l'outil CEEE comme outil de mesure des gains d'apprentissage?

À l'heure actuelle, le MFCU cherche à déterminer si l'outil CEEE répond aux besoins du Programme AFB. L'outil CEEE a été choisi pour ce projet de recherche, car il a déjà été testé dans un contexte ontarien et a été bien accueilli. L'évaluation a permis de valider des questions, qui sont mappées sur le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO). L'évaluation est disponible en anglais, en français et avec des soutiens, tels que

l'American Sign Language (ASL). Le MFCU connaît les autres outils d'évaluation utilisés par le réseau du Programme et continue à appuyer le réseau en utilisant ces outils.

4. Quand la mise en œuvre complète du cadre de gestion du rendement (CGR) du Programme AFB sera-t-elle effectuée?

La date d'entrée en vigueur pour les éléments restants du CGR du Programme AFB n'a pas encore été déterminée.

5. Le projet affectera-t-il le CGR actuel du Programme AFB? (Autrement dit, y a-t-il des mesures du rendement supplémentaires pour un fournisseur de services participant?)

Les tests de la mesure des gains d'apprentissage ne relèvent pas de la phase II-A actuelle du CGR et de la norme de qualité des services (NQS). Les rapports faits sur la mesure du rendement des gains d'apprentissage ne seront utilisés que pour ce projet. Le fournisseur de services ne sera pas mesuré en utilisant une norme supplémentaire par rapport au reste du réseau.

6. Quelle est la portée générale et quels sont les échéanciers du projet?

La participation d'un échantillon d'une trentaine de fournisseurs de services d'AFB de toutes les régions et de tous les volets de prestation sera sollicitée afin de cibler un échantillon représentatif de 1 800 apprenants d'un bout à l'autre de la province. Le projet sera officiellement lancé en janvier 2016. La participation des nouveaux apprenants qui accèdent au programme à compter de janvier 2016 sera sollicitée, jusqu'à ce que le nombre requis de participants soit atteint. Chaque nouvel apprenant qui participe au projet remplira une évaluation dans les deux semaines qui suivent son inscription au Programme AFB. On fera passer des tests de fin aux mêmes apprenants à la fin du programme. La date finale d'administration des tests de fin sera à la fin du projet, en novembre 2016.

7. Pourquoi seuls certains organismes ont-ils été invités à participer? Comment ont-ils été sélectionnés?

Selon une analyse des clients servis dans les différentes régions et les différents volets, il a été déterminé que l'échantillon pour le projet devrait compter environ 1 800 apprenants. Une analyse supplémentaire a précisé le nombre d'apprenants au sein de chaque région et volet. Les fournisseurs de services ont été sélectionnés selon leur profil organisationnel, leur secteur, la taille de l'organisme et les types d'apprenants qu'ils servent, afin d'atteindre l'échantillon représentatif d'apprenants dans le programme.

8. Comment saurai-je si mon point de service a été sélectionné?

Les consultants et consultantes du ministère prendront contact avec les points

de service identifiés pour participer au projet de recherche sur les gains d'apprentissage.

9. Quelles seront les attentes relatives aux fournisseurs de services qui participent au projet?

Le Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes fournira une formation sur l'outil d'évaluation CEEE en janvier 2016. Les fournisseurs de services devront inscrire les nouveaux apprenants dans le projet, faciliter l'administration de l'outil d'évaluation, et saisir les renseignements sur les clients et les notes des gains d'apprentissage dans le SGC du SIEO. Les fournisseurs de services devront également fournir des commentaires par l'entremise de sondages ou d'entrevues, au besoin.

Les fournisseurs de services recevront du financement afin de compenser les coûts administratifs associés à la participation au projet.

10. Y a-t-il des objectifs spécifiques en matière de rendement que les fournisseurs de services doivent atteindre dans le cadre du projet?

Chaque fournisseur de services participant aura une entente indiquant le nombre cible d'apprenants qui participeront au projet. L'organisme devra demander à tous les nouveaux apprenants qui s'inscrivent au projet de passer un test d'entrée, jusqu'à ce que la cible soit atteinte. Il est entendu que les participants n'auront pas tous quitté le programme à la fin du projet. La participation réussie au projet sera évaluée en fonction du nombre d'apprenants qui participent au projet.